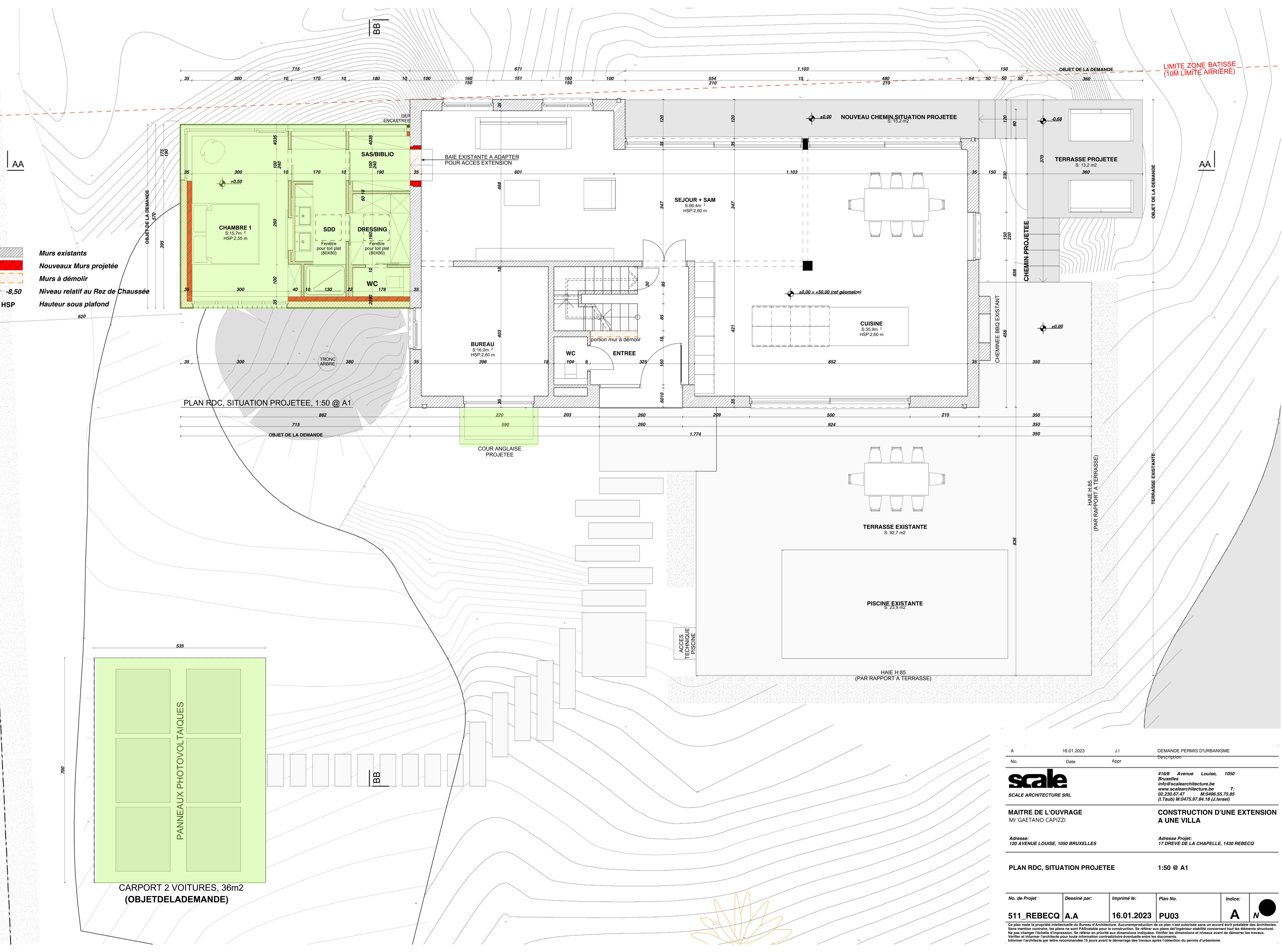
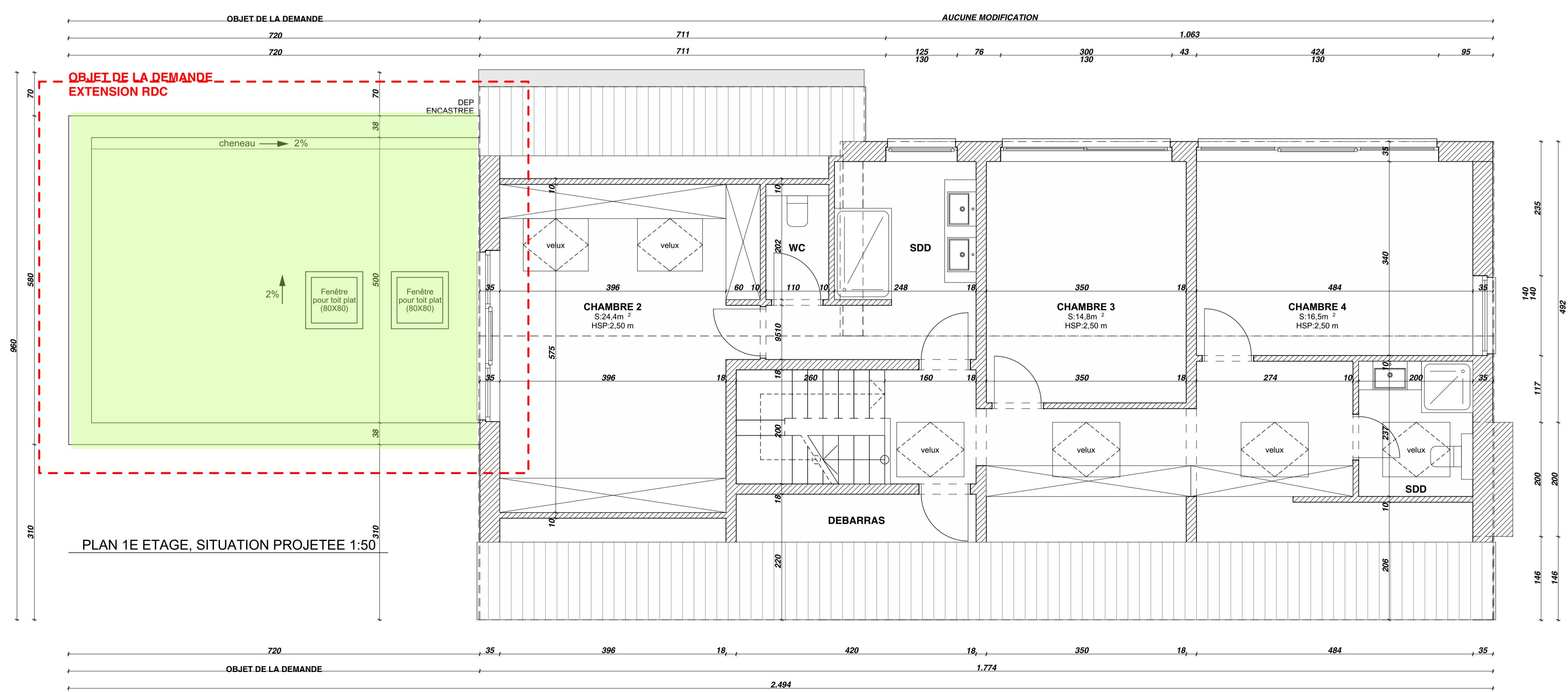
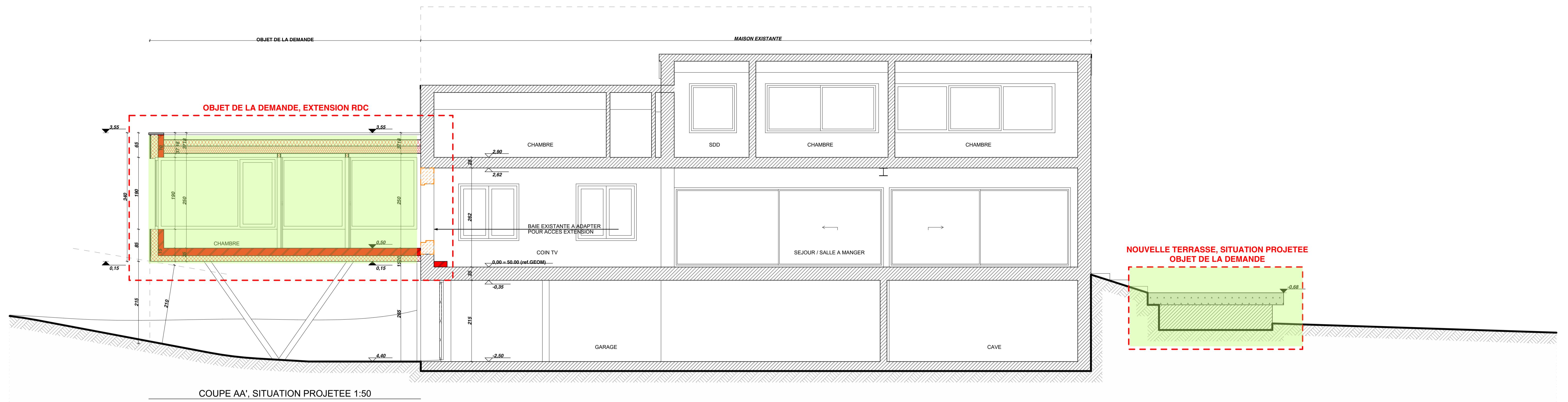


Limite apparente : clôture





LEGENDE

- Niveau Existant***
 - Niveau Projetée***
 - Murs existants***
 - Nouveaux Murs projetée***
 - Murs à démolir***
 - Niveau relatif au Rez de Chaussée***
 - Hauteur sous plafond***
 - Extincteur d'incendie***

A 16.01.2023 J.I DEMANDE PERMIS D'URBANISME
Description

scale

MAITRE DE L'OUVRAGE

(I.Taub) M:0475.97.84.18 (J.Israel)

Adresse:

Adresse Projekt:

SITUATION PROJETEE

PLAN 1E ETAGE

Adresse Projet:
17 DREVÉ DE LA CHAPELLE, 1430 REBEQ

SITUATION PROJETEE

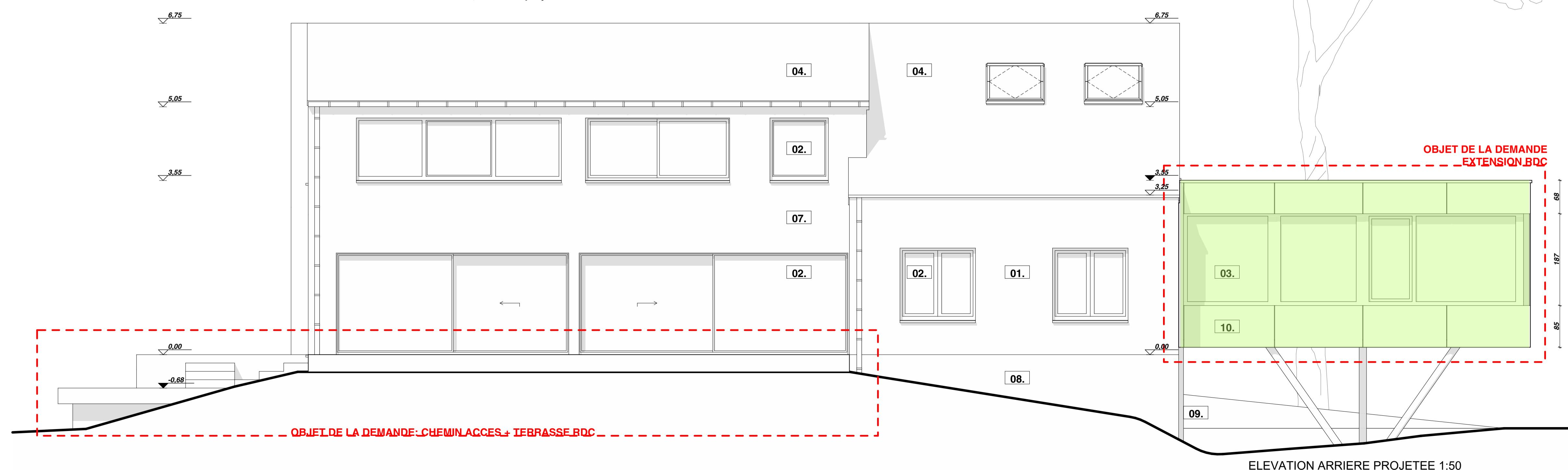
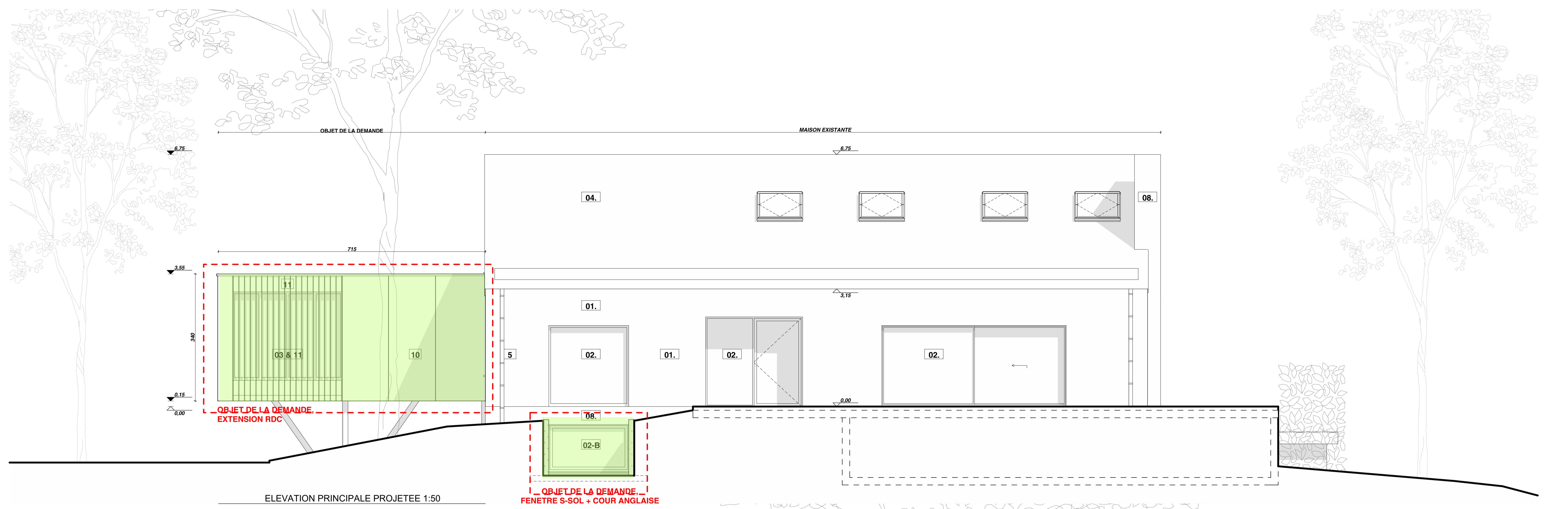
Adresse Projet:
17 DREVÉ DE LA CHAPELLE, 1430 REBEQ

COUPE LONGITUDINALE AA'

A1 1:50

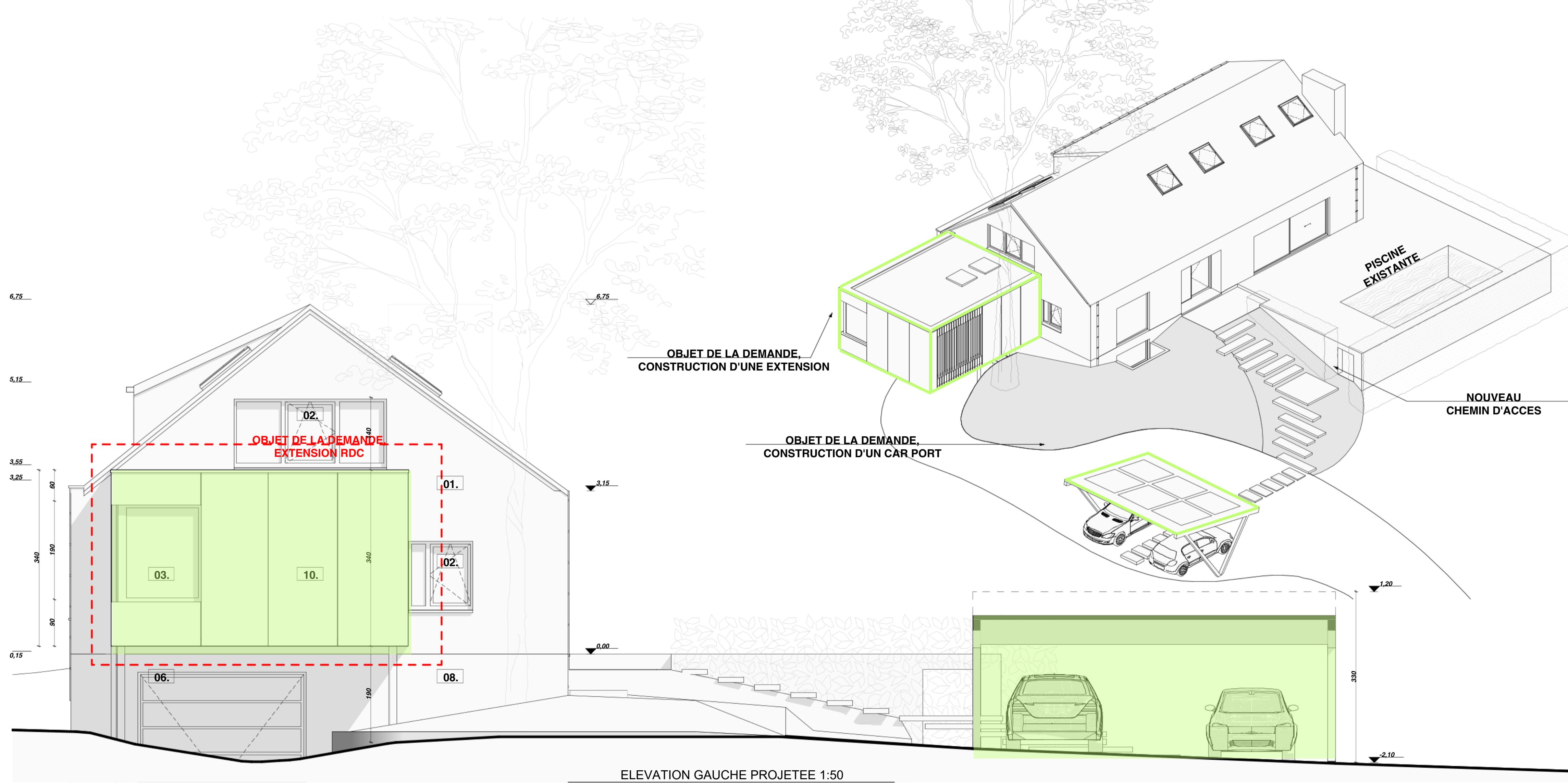
511_REBECQ A.A 16.01.2023 PU04 A N
Ce plan reste la propriété intellectuelle du Bureau d'Architecture. Aucune reproduction de ce plan n'est autorisée sans un accord écrit préalable des Architectes. Sans mention contraire, les plans ne sont PASvalable pour la construction. Se référer aux plans de l'ingénieur stabilité concernant tous les éléments structurels. Nous nous réservons le droit d'ajouter, modifier ou supprimer tout élément de ce plan à tout moment. Nous nous réservons le droit de modifier les éléments de ce plan à tout moment.

Ce plan reste la propriété intellectuelle du Bureau d'Architecture. Toute reproduction de ce plan n'est autorisée sans un accord écrit préalable des Architectes. Sans mention contraire, les plans ne sont PAS valables pour la construction. Se référer aux plans de l'ingénieur stabilité concernant tous les éléments structurels. Ne pas changer l'échelle d'impression. Se référer en priorité aux dimensions indiquées. Vérifier les dimensions et niveaux avant de démarrer les travaux. Vérifier et informer l'architecte pour toute information contradictoire éventuelle entre les documents. Informer l'architecte par lettre recommandée 15 jours avant le démarrage des travaux après l'obtention du permis d'urbanisme.



A	16.01.2023	J.I	DEMANDE PERMIS D'URBANISME
No.	Date	Appr	Description
scale SCALE ARCHITECTURE SRL			
MAITRE DE L'OUVRAGE Mr GAETANO CAPIZZI			
CONSTRUCTION D'UNE EXTENSION A UNE VILLA			
Adresse: 120 AVENUE LOUISE, 1050 BRUXELLES			
Adresse Projet: 17 DREVÉ DE LA CHAPELLE, 1430 REBECQ			
SITUATION PROJETEE			
ELEVATION PRINCIPALE 1:50 @ A1 1:50			
ELEVATION ARRIERE			
No. de Projet	Dessiné par:	Imprimé le:	Plan No.
511 REBEQ	A.A	16.01.2023	PU05
Indice:	A	N	

Ce plan reste la propriété intellectuelle du Bureau d'Architecture. Aucune reproduction de ce plan n'est autorisée sans un accord écrit préalable des Architectes. Sans leur accord écrit, les plans ne sont pas destinés à être vendus ou à être diffusés. Se référer aux termes de l'ingénierie pour déterminer tous les éléments structurels. Ne pas changer l'échelle de ce plan. Se référer en priorité aux dimensions. Vérifier les dimensions et niveaux avant de démarquer des travaux. Informer l'architecte pour toute information contradictoire éventuelle entre les documents. Informer l'architecte par lettre recommandée 15 jours avant le démarrage des travaux après l'obtention du permis d'urbanisme.

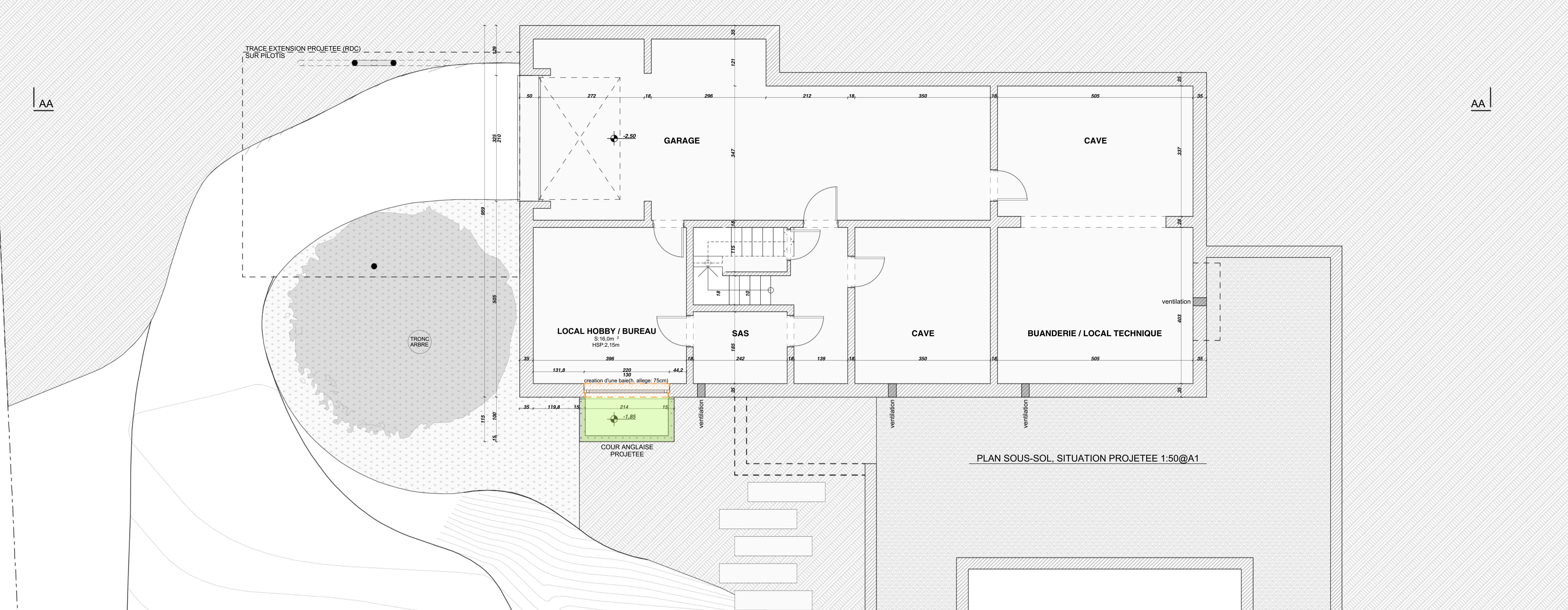


LEGENDE

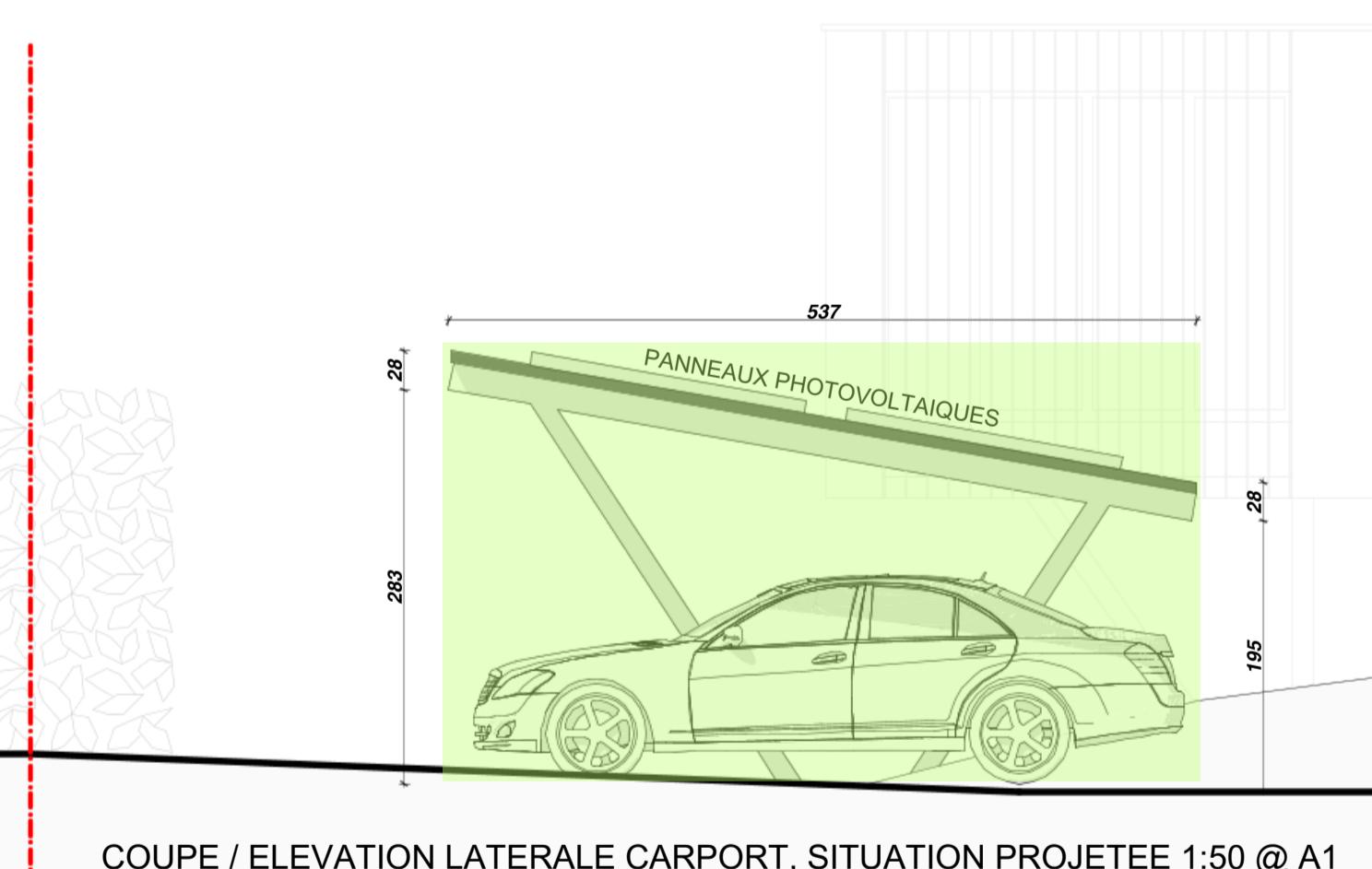
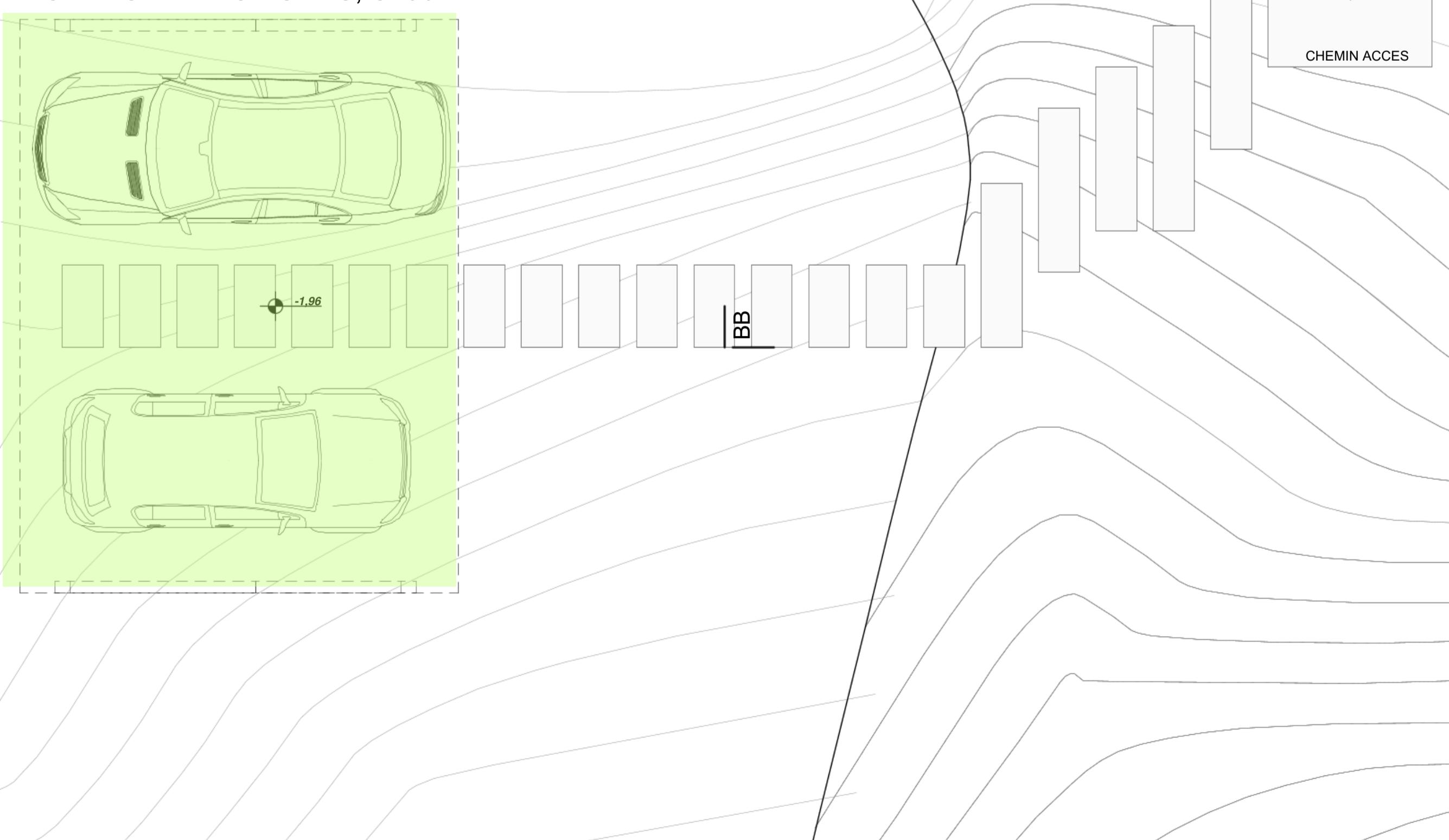
- 01. Briques de parement, ton rouge brun, situation existante
- 02. Châssis existantes en aluminium - noir - vitrage transparent, situation existante
- 02-B Châssis en aluminium - noir - vitrage transparent, situation projetée
- 03. Châssis en aluminium - brun (acier corten) - vitrage transparent, situation projetée
- 04. Toit: Tuiles céramiques - ton rouge brun, situation existante
- 05. Descente d'eau pluviale - zinc, situation existante
- 06. Porte de garage en aluminium, situation existante
- 07. Crêpis sur isolant. Situation existante: gris anthracite, Situation projetée: brun foncé, terracotta
- 08. Cimentage, gris foncé, situation projetée
- 09. Descente d'eau pluviale - zinc, situation projetée
- 10. Bardage en acier corten, situation projetée
- 11. Lamelles en acier corten, situation projetée

A	16.01.2023	J.I	DEMANDE PERMIS D'URBANISME
No.	Date	Appr	Description
scale	416/8 Avenue Louise, 1050 Bruxelles info@scalearchitecture.be www.scalearchitecture.be	T: 02.239.67.47 M:0498.55.75.85 (I.Taub) M:0475.97.84.18 (J.Israel)	
MAITRE DE L'OUVRAGE	Mr GAETANO CAPIZZI		CONSTRUCTION D'UNE EXTENSION A UNE VILLA
Adresse:	120 AVENUE LOUISE, 1050 BRUXELLES		Adresse Projet: 17 DREVÉ DE LA CHAPELLE, 1430 REBECQ
SITUATION PROJETEE			
ELEVATION GAUCHE & DROITE	1:50	@	
COUPE TRANSVERSALE BB'	A1	1:50	
AXONOMETRIE	@ A1		
No. de Projet	Dessiné par:	Imprimé le:	Plan No.
511 REBEQ A.A		16.01.2023	PU06
			Indice: A N

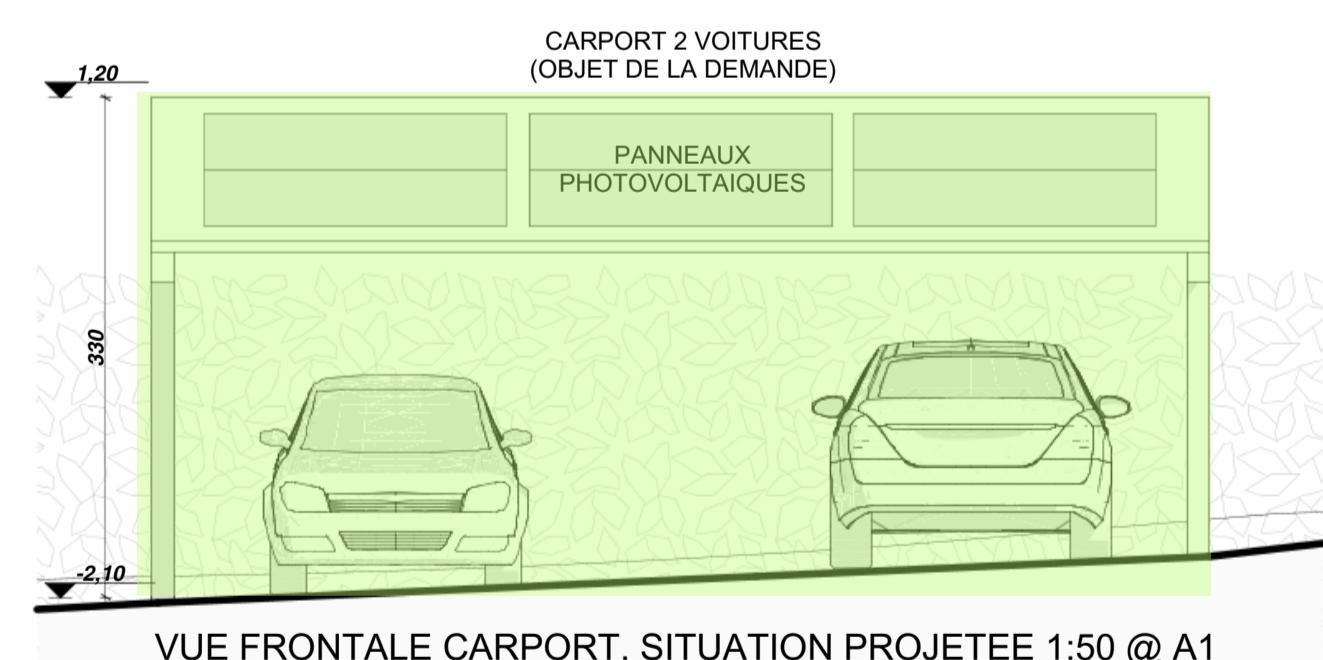
Ce plan reste la propriété intellectuelle du Bureau d'Architecture. Aucune reproduction de ce plan n'est autorisée sans un accord écrit préalable des Architectes. Sans leur accord écrit, les plans ne sont pas destinés à être vendus ou à être utilisés pour la construction d'un bâtiment ou pour toute autre utilisation. Se référer en priorité aux dimensions et niveaux existants. Vérifier et informer l'architecte pour toute information contradictoire éventuelle entre les documents. Informer l'architecte par lettre recommandée 15 jours avant le démarrage des travaux après l'obtention du permis d'urbanisme.



CARPORT 2 VOITURES, S: 36m²



COUPE / ELEVATION LATERALE CARPORT, SITUATION PROJETEE 1:50 @ A1



VUE FRONTALE CARPORT, SITUATION PROJETEE 1:50 @ A1

A	16.01.2023	J.I	DEMANDE PERMIS D'URBANISME
No.	Date	Appr	Description

scale
SCALE ARCHITECTURE SRL
416/8 Avenue Louise, 1050 Brussels
info@scalearchitecture.be
www.scalearchitecture.be
T: 02.239.87.47 M:0498.55.75.85
(I.Taub) M:0475.97.84.18 (J.Israel)

MAITRE DE L'OUVRAGE
Mr GAETANO CAPIZZI
CONSTRUCTION D'UNE EXTENSION
A UNE VILLA

Adresse: 120 AVENUE LOUISE, 1050 BRUXELLES
Adresse Projet: 17 DREVÉ DE LA CHAPELLE, 1430 REBECQ

PLAN SOUS-SOL, SITUATION PROJETEE
CARPORT: ELEVATION, COUPE

1:50 @
A1 1:50

@ A1

No. de Projet	Dessiné par:	Imprimé le:	Plan No.	Indice:
511 REBEQ	A.A	16.01.2023	PU02	A N

Ce plan reste la propriété intellectuelle du Bureau d'Architecture. Aucune reproduction de ce plan n'est autorisée sans un accord écrit préalable des Architectes. Sans leur accord écrit, les plans ne sont pas destinés à être utilisés pour la construction ou la démolition d'un bâtiment ou pour tout autre usage. Ne pas changer l'échelle de ce plan. Se référer en priorité aux dimensions. Vérifier la dimension et niveaux avant de démarquer les travaux. Vérifier et informer l'architecte pour toute information contradictoire éventuelle entre les documents. Informer l'architecte par lettre recommandée 15 jours avant le démarrage des travaux après l'obtention du permis d'urbanisme.